



PREFET DU VAL DE MARNE

ISSN 0980-7683

***RECUEIL***

***DES***

***ACTES ADMINISTRATIFS***

***RECUEIL***

**DU 3 SEPTEMBRE 2018**



**PREFET DU VAL-DE-MARNE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU 3 SEPTEMBRE 2018**

**SOMMAIRE**

**AUTRE SERVICE DE LA PREFECTURE**

**AGENCE REGIONALE DE SANTE ÎLE DE  
FRANCE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b><u>INTITULE</u></b>	<b>Page</b>
<b>2018/65</b>	<b>03/09/2018</b>	Portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France	<b>4</b>

**ARRETE n° DS-2018/065**

**PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

**du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

**Vu** le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé

**Vu** le code de l'action sociale et des familles

**Vu** le code de la sécurité sociale

**Vu** le code du travail

**Vu** le code de la défense

**Vu** le code de l'environnement

**Vu** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, Maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, à compter du 3 septembre 2018.

**ARRETE**

**Article 1er**

Délégation est donnée à Monsieur Éric VÉCHARD, Délégué départemental du Val-de-Marne, à effet de signer, pour la délégation départementale du Val-de-Marne, les actes relatifs aux domaines suivants :

- Offre de soins
- Autonomie
- Prévention et promotion de la santé
- Veille et sécurité sanitaires
- Ressources humaines et affaires générales
- Démocratie sanitaire et inspections.



Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures.

## **Article 2**

Demeurent réservés à la signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France :

- Les actes de saisine des tribunaux administratifs et de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France
- Les arrêtés d'autorisation, de modification, de transfert ou de cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, à l'exception de ceux relatifs aux pharmacies, aux laboratoires de biologie médicale et aux sociétés de transport sanitaire
- Les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et départementaux.

## **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement du Délégué départemental du Val-de-Marne, la délégation de signature qui lui est conférée est donnée à Monsieur Matthieu BOUSSARIE, Délégué départemental adjoint, sur l'ensemble des attributions du Délégué départemental.

## **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés du Délégué départemental et du Délégué départemental adjoint, délégation de signature est donnée aux responsables de département et de service dans la limite de la compétence de leur département ou service d'affectation :

- Madame Chrystelle BERTHON, Responsable du département prévention, promotion de la santé et soins psychiatriques
- Monsieur Régis GARDIN, Responsable du département offre de soins
- Monsieur Nicolas GRENETIER, Responsable du département veille et sécurité sanitaires
- Madame Laurence NICOLLE, Responsable du département autonomie
- Monsieur RAMASWAMI, Responsable du service ressources humaines et affaires générales.



## Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés du Délégué départemental, du Délégué départemental adjoint, et des Responsables de département, délégation de signature est donnée aux agents suivants, dans la limite de la compétence de leur service d'affectation :

- Madame le Docteur Jeanne BATBEBAT, service veille, alerte et gestion sanitaires
- Madame Célia-Alix BELOUCHAT, département autonomie
- Monsieur Renaud BRAY, département offre de soins
- Madame Marie-Lucile DURAND, département autonomie
- Madame le Docteur Brigitte ESTRUGO, département autonomie
- Madame Choëlla HASSANALY-AKBARALY, département autonomie
- Madame Elodie JEANNE-ROSE, département autonomie
- Madame Florence LABBE, département veille et sécurité sanitaires
- Madame Camille MAIGNAN, département offre de soins
- Madame le Docteur Monique MELLAT, département offre de soins
- Madame Clarisse MONFORT, département veille et sécurité sanitaires
- Madame Hân PHAN, département offre de soins
- Monsieur Clément PIETIN, département veille et sécurité sanitaires
- Madame Claire PROVINI, département veille et sécurité sanitaires
- Monsieur Clément ROCHE, département offre de soins
- Madame Anne-Marie SAINT AIME, service prévention et promotion de la santé
- Monsieur Arnaud TETILLON, département veille et sécurité sanitaires
- Monsieur Jean-Claude VICTORIEN, département offre de soins
- Monsieur Willy WILLIAM, service soins psychiatriques.

## Article 6

Délégation de signature est donnée à Madame Anne-Lyse PENNEL-PRUVOST, Déléguée départementale du Val d'Oise, à effet de signer, tous les actes relatifs au domaine des eaux conditionnées, relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement de la Déléguée départementale, la délégation qui lui est conférée est donnée, dans le domaine précité, à Mme Anne VENRIES, Déléguée départementale adjointe.



En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de la Déléguée départementale, de la Déléguée départementale adjointe, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à Monsieur Yves IBANEZ, Responsable du département veille et sécurité sanitaires.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de la Déléguée départementale, de la Déléguée départementale adjointe et du Responsable du département veille et sécurité sanitaires, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à Madame Helen LE GUEN, service santé environnement.

#### **Article 7**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Marc PULIK, Délégué départemental des Yvelines, à effet de signer, tous les actes relatifs au domaine des crématoriums et la continuité des actions de l'Agence, relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, pour la délégation départementale du Val de Marne.

En cas d'absence ou d'empêchement du Délégué départemental, la délégation qui lui est conférée est donnée, dans le domaine précité, à Madame Corinne DROUGARD, Déléguée départementale adjointe.

En cas d'absence ou d'empêchement du Délégué départemental et de la Déléguée départementale adjointe, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à Madame Nathalie MALLET, Responsable du département veille et sécurité sanitaires de la délégation départementale des Yvelines.

#### **Article 8**

L'arrêté n° DS 2017/90 du 14 novembre 2017 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est abrogé.

#### **Article 9**

Le Délégué départemental du Val-de-Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Ile-de-France et du Val-de-Marne.

Fait à Paris, le 3 septembre 2018

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

**Signé**

Aurélien ROUSSEAU

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DE LA PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE**

**POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A :**

**Monsieur le Préfet du Val-de-Marne  
Direction des Ressources Humaines  
et des Moyens**

**21-29 avenue du général de Gaulle  
94038 CRETEIL Cedex**

*Les actes originaux sont consultables en préfecture*

**Le Directeur de la Publication**

**Madame Fabienne BALUSSOU**

**Secrétaire Générale de la Préfecture du Val-de-Marne**

**Impression : service reprographie de la Préfecture  
Publication Bi-Mensuelle**

**Numéro commission paritaire 1192 AD**